



L'Education change le monde



Fascicule 1

COLLECTION CARNETS DE TERRAIN

Thème :
**GESTION LOCALE PARTICIPATIVE
DE L'EDUCATION (GLPE)**

MOBILISATION SOCIALE

2017

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
1. IMPORTANCE ET PRINCIPES DE LA MOBILISATION SOCIALE	6
2. ACTEURS CIBLES PAR LA MOBILISATION SOCIALE	8
3. ETAPES TECHNIQUES ET OUTILS DE MOBILISATION SOCIALE	10
3.1 LES ÉTAPES	10
3.1.1 Information et sensibilisation	10
3.1.2 Structuration du milieu	10
3.1.3 Renforcement des capacités	10
3.1.4 Suivi-appui-accompagnement	10
3.2 MOBILISATION TOUT AU LONG DE LA VIE DU PROJET	11
3.2.1 Information et sensibilisation des communautés sur le projet	11
3.2.2 Mobilisation pour mieux connaître le milieu	11
3.2.3 Mobilisation lors de l'analyse des problèmes	12
3.2.4 Mobilisation autour de l'élaboration des stratégies de résolution du problème :	13
3.2.5 Mobilisation pour l'identification des acteurs et actrices clés et les parties prenantes	13
3.2.6 Mobilisation des ressources, des acteurs clés et les parties prenantes	13
3.2.7 Mobilisation autour de la mise en œuvre de l'action	13
3.3 CONSEILS PRATIQUES DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DES RÉUNIONS ET RENCONTRES	14
4. MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE	16
4.1 DÉFINITION	16
4.2 CARACTÉRISTIQUES D'UNE COMMUNAUTÉ POUVANT ASSURER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	16
4.3 ILLUSTRATIONS	17
4.4 ANNEXES	21



SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEAI	Aide et Action International
APE	Association de Parents d'Elèves
CA	Centre d'Alphabétisation
CAF	Centre d'Apprentissage Féminin
CDC	Comité de Développement Cantonal
CDE	Centre d'Education pour le Développement
CDQ	Comité de Développement du Quartier
CGE	Comité de Gestion de l'Ecole
CLEF	Comité Local d'Education et de Formation
CLSP	Comité Local de Suivi du Programme
COGERES	Comités de Gestion des Ressources Scolaires
CP	Conseiller Pédagogique
CPE	Comité des Parents d'Elèves
CQE	Cercles de Qualité pour l'Education
CVD	Comité Villageois de Développement
EPP	Ecole Primaire Publique
GLPE	Gestion Locale Participative de l'Education
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDE	Plan de Développement Educatif
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

INTRODUCTION

Le présent fascicule propose la démarche adoptée par Aide et Action International pour plus d'implication des acteurs locaux dans la prise en charge de leurs problèmes de développement de façon générale, et en particulier de l'éducation. Cette démarche est utilisée pour réussir une action de développement au niveau local. Elle est appelée tantôt mobilisation sociale tantôt mobilisation communautaire. Dans le présent fascicule, nous utiliserons le terme mobilisation sociale.

Ce fascicule est destiné aux acteurs dont le rôle est de mobiliser les communautés pour leur participation aux actions de développement de l'éducation.

Il s'articule autour des points suivants:

- 1- Importance et principes de la mobilisation sociale
- 2- Acteurs ciblés par la mobilisation sociale
- 3- Etapes, outils et techniques de la mobilisation sociale
- 4- Maîtrise d'ouvrage communautaire



1 IMPORTANCE ET PRINCIPES DE LA MOBILISATION SOCIALE

Mahatma Gandhi avait coutume de dire que « tout ce que vous faites pour moi sans moi vous le faites contre moi ». L'échec des projets de développement est le plus souvent lié à la faible implication, voire l'absence d'implication des acteurs locaux. La mise en œuvre des projets repose sur la garantie que ces derniers soient pensés et exécutés par ceux pour qui ils sont supposés résoudre les problèmes. Bien que conscientes des problèmes de leur milieu, les populations n'ont pas la même perception et la même sensibilité face aux enjeux et aux défis du développement auxquels ils font face. Même si les problèmes sont connus de tous, il est difficile d'avoir une convergence d'intérêts.

La mobilisation sociale apparaît comme une démarche pour créer cette communauté de pensée, d'organisation, de démarche, de stratégie et de moyens autour des problèmes éducatifs. Elle est généralement pilotée soit par les communautés elles-mêmes, soit par des équipes d'appui aux projets. Elle permet de garantir l'appropriation et la pérennisation des acquis des interventions. Aide et Action International en fait une stratégie opérationnelle transversale de développement de sa mission éducative.

La mobilisation sociale repose sur les principes suivants :

1. La participation : il s'agit de faire en sorte que tout ce qui se fait soit pensé et réalisé avec les communautés. Il faut éviter de se substituer à celles-ci, mais les accompagner à mener des activités par elles-mêmes depuis la conception des projets jusqu'à leur évaluation.

2. l'inclusion: elle est liée au principe de la participation : il s'agit d'amener toutes les catégories sociales à prendre part à l'ensemble des activités. Ici chacun est indispensable: enfants, jeunes, hommes, femmes, personnes handicapées, personnes âgées doivent se sentir impliqués dans les activités à la fois en tant qu'acteurs que cibles.

3. la centration sur les acteurs locaux : il s'agit de faire en sorte que les acteurs locaux soient porteurs des activités des projets éducatifs.

4. l'équité du genre : un des aspects de l'inclusion consiste à offrir des espaces d'expression et de participation aux femmes au même titre que les hommes. C'est un principe très important dans certains contextes où la femme n'a pas encore réussi à avoir accès à des espaces de décision alors que l'éducation des enfants repose essentiellement sur elle.



2 ACTEURS CIBLES PAR LA MOBILISATION SOCIALE

Les acteurs à mobiliser en faveur de l'éducation se composent essentiellement :

Des acteurs communautaires, notamment :

- les parents d'élèves
- les enseignants
- les élèves
- les leaders communautaires (hommes et femmes)
- les autorités religieuses et traditionnelles
- les élus locaux.

La mobilisation sociale consiste dans le cadre du jeu des acteurs à les organiser en des groupes structurés autour de l'école. Généralement ces structures sont :

- les Comités de Gestion de l'Ecole (CGE)
- les Associations de Parents d'Elèves et de Mères Educatrices
- les Comités Villageois de Développement (CVD)
- les Comités de Développement des Quartiers (CDQ)
- les Comités de Développement Cantonaux (CDC)
- les organes de participation des élèves à la vie de l'école (coopérative, club, gouvernements des enfants, parlements des enfants, gouvernements scolaires...).

La mobilisation sociale est souvent portée par les acteurs associatifs dans leur mission d'appui accompagnement du développement local.

Il s'agit de :

- organisations et associations qui s'investissent dans l'éducation
- syndicats d'enseignants

A côté des acteurs communautaires et des organisations de la société civile, il y a les acteurs institutionnels comprenant :

- les services municipaux,
- les services techniques déconcentrés de l'Etat,
- les partenaires techniques et financiers (PTF).



3 ETAPES TECHNIQUES ET OUTILS DE MOBILISATION SOCIALE

La mobilisation sociale est un processus qui se fait tout au long du cycle du projet. Elle commence depuis la préparation du projet jusqu'à sa clôture.

De façon indicative, les étapes suivantes sont utiles pour réussir la mobilisation sociale :

3.1 LES ÉTAPES

3.1.1 Information et sensibilisation

Il s'agit d'apporter l'information préalable aux acteurs concernés sur l'objet de la mobilisation sociale et le déroulement du processus.

3.1.2 Structuration du milieu

L'objectif est d'appuyer la communauté dans la mise en place et l'opérationnalisation des organes communautaires devant servir de relais de facilitation du processus de mobilisation.

3.1.3 Renforcement des capacités

Au cours du processus de mobilisation sociale, la formation des membres des organes communautaires de facilitation est une étape cruciale. Ces formations concernent entre autres les techniques et les outils fondamentaux de mobilisation sociale.

3.1.4 Suivi-appui-accompagnement

Il s'agit de suivre le déroulement du processus de mobilisation sociale et d'apporter des appuis conseils aux facilitateurs locaux en vue d'améliorer la performance de la mobilisation sociale.

3.2 MOBILISATION TOUT AU LONG DE LA VIE DU PROJET

Quel que soit le motif de la mobilisation sociale au cours du projet, celle-ci se fait à travers des réunions de groupe ou causeries éducatives ou bien à partir des entretiens individuels.

Pour ce faire, il est important que le facilitateur local maîtrise les outils et techniques d'animation et d'entretien de groupe. Les encadrés ci-dessous répondent à ce besoin.

3.2.1 Information et sensibilisation des communautés sur le projet

Elle se fait à travers une série de réunions de prise de contact avec les principaux acteurs communautaires (les responsables communaux, les autorités villageoises, les services déconcentrés de l'Etat, les structures de gestion scolaire).

Ces réunions visent à acquérir l'adhésion des acteurs et des bénéficiaires sur les contours du programme de développement de l'éducation.

C'est à l'issue de ces rencontres que ces acteurs prennent conscience et manifestent le premier engagement ou non d'adhérer au projet.

Cette étape peut durer un mois selon l'étendue de la zone d'intervention du projet et le nombre de catégories socio professionnelles concernées par le projet. Dans tous les cas, il est important de s'assurer que le maximum d'acteurs ont été informés, sensibilisés et ont manifesté leur adhésion au projet.

3.2.2 Mobilisation pour mieux connaître le milieu

La connaissance du milieu permet à toutes les parties prenantes, notamment les communautés, de prendre conscience des enjeux éducatifs de leur milieu et de s'engager à leur prise en charge. C'est l'objet de la mobilisation sociale.

Cette mobilisation suit les étapes suivantes :

- Etude du milieu : parfois appeler diagnostic ou immersion, elle consiste à l'identification des sources documentaires diverses et à la collecte d'informations nécessaires à la connaissance du milieu et de la communauté (revue des données secondaires).
- Prise de contact informel et formel : consiste à échanger avec les personnalités occupant une position officielle (chef de quartier, chef de village personnalités charismatiques qui, sans occuper une position officielle, sont influentes dans la prise de décision dans la communauté.

L'étude du milieu permet d'avoir toutes ces informations.

- Identification des parties prenantes : en fonction des objectifs du projet, cette phase permet de se faire une idée sur les potentiels acteurs ou groupes d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre du projet.
- Identification des acteurs clés (membres influents, leaders d'opinion, etc.). Ici il s'agit d'approfondir la phase précédente en identifiant à toutes les phases du projet la place et le rôle de chaque acteur précédemment identifié.
- Élaboration d'un plan de travail (principales activités, rôles et responsabilités, chronogramme).
- Appui à la structuration communautaire.

3.2.3 Mobilisation lors de l'analyse des problèmes

Le diagnostic communautaire consiste à l'identification et à l'analyse des problèmes.

L'outil recommandé et le plus usuel est l'arbre à problème. L'importance de la mobilisation sociale à cette étape est d'arriver à un consensus sur les problèmes prioritaires auxquels il faut apporter des solutions ainsi que leurs causes et conséquences afin que tout le monde se retrouve dans les étapes ultérieures de la planification.

3.2.4 Mobilisation autour de l'élaboration des stratégies de résolution du problème

La résolution d'un problème consiste à la formulation des stratégies adéquates qui nécessitent l'adhésion de toutes les parties prenantes.

3.2.5 Mobilisation pour l'identification des acteurs et actrices clés et les parties prenantes

Pour la mise en œuvre des solutions retenues, les acteurs (parties prenantes) sont identifiés au cours d'une séance de travail à partir des critères validés par tous.

Parmi les techniques utilisées pour l'identification des acteurs, on peut citer la technique de segmentation qui tient compte du sexe, du lieu de résidence et du secteur d'activité.

3.2.6 Mobilisation des ressources, des acteurs clés et les parties prenantes

Il s'agit de recueillir l'engagement des parties prenantes pour leur contribution (financière, investissement humain, en nature, etc.) pour la mise en œuvre des solutions précédemment identifiées.

Cela se fait à travers :

- des contrats et autres conventions de partenariat,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi des contrats et conventions.

3.2.7 Mobilisation autour de la mise en œuvre de l'action

Il s'agit de la déclinaison du plan d'action en plans d'activités de travail mensuels / trimestriels / annuels.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, des activités de suivi et de bilan sont à prévoir afin de mesurer le chemin parcouru, d'identifier les difficultés et les correctifs à apporter (cf. fascicule 6 : Suivi-évaluation, capitalisation, reddition des comptes).



3.3 CONSEILS PRATIQUES DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DES RÉUNIONS ET RENCONTRES

Ces conseils pratiques sont détaillés dans les encadrés suivants, notamment la conduite de réunion et l'animation d'une causerie éducative.

COMMENT PREPARER ET ANIMER UNE REUNION

Avant la réunion :

- Identifier les participants à la réunion ;
- Fixer la date, l'heure et le lieu (en concertation avec les participants) ;
- Informer les participants à la réunion/causerie éducative ;
- Déterminer le sujet de la réunion ;
- Elaborer l'ordre du jour ;
- Rappeler à tous les participants, 2 ou 3 jours d'avance, la date, l'heure et le lieu de la réunion.
- Préparer le matériel et les lieux ;
- Choisir un animateur principal (au cas où les participants sont nombreux).

Pendant la réunion :

- Faire les salutations d'usage ;
- Introduire le sujet (objectifs, résultats attendus et rappel de l'ordre du jour) ;
- Inviter les participants à s'impliquer activement pendant la séance de réunion ;
- Insister sur le respect des normes (ne pas parler tous en même temps, éviter les prises à parti, le monopole de la parole, etc.) ;
- Traiter chacun des points inscrits à l'ordre du jour ;
- Veiller à la participation de tout le monde ;
- Recenser les questions ou points d'ombre des participants sur le sujet ;
- Faciliter les échanges entre les participants autour des questions et points d'ombre ;
- Recueillir les approches de solutions et idées d'actions ;
- Résumer les points abordés au cours de la réunion ;
- Rappeler les grandes conclusions de la réunion ;
- Évaluer l'atteinte des objectifs et l'efficacité de la réunion ;
- Identifier les étapes suivantes du travail fait (les implications de la réunion) ;
- Déterminer les responsabilités de chaque partie ;
- Fixer la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.

Après la réunion :

- Produire le compte rendu de la réunion ou le procès-verbal de la réunion, selon les cas ;
- Organiser le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

CONSEILS PRATIQUES POUR ANIMER UNE CAUSERIE EDUCATIVE

- Délimitez le sujet et rappelez-le au groupe : de quoi allons-nous discuter
 - Délimitez l'objectif (ou cherchez-le en commun) : qu'attendons-nous de cette discussion ? Quel en sera le résultat ? (Une décision, un plan de travail, une vision plus complète d'un problème...)
 - Posez une question d'amorçage au cas où la discussion ne démarre pas dès que vous avez écrit au tableau le sujet et les objectifs.
 - Laissez venir : il est important de ne pas chercher à exploiter tout de suite les premières réactions; vous stériliserez le débat avant qu'il n'ait commencé. Laissez chacun réagir librement; ne portez pas de jugement sur le caractère "hors-sujet" de telle ou telle intervention
 - Proposez un plan : Quand chacun a pu s'exprimer, proposez de remettre de l'ordre dans ce qui est dit. Dégagez-en les axes de réflexion. Organisez les réponses selon les objectifs de la rencontre.
 - Faites discuter chaque point : Facilitez les échanges. N'intervenez que pour "faciliter " ou " réguler " ; en particulier :
 - Relancez les questions tombées dans l'oubli. Reformulez les interventions longues. Relancez au groupe les questions qui vous sont posées. On peut faire la relance de trois façons :
- **Question écho** : on renvoie la question à la personne qui l'a posée,
 - **Question relais** : on renvoie la question d'un participant à un autre
 - **Question miroir** : on renvoie la question à tout le groupe.
- Proposez une synthèse partielle ;
 - Ecrivez au tableau les conclusions et les principaux résultats ;
 - Evitez les retours en arrière (retour sur des conclusions déjà tirées ou des décisions déjà prises).
 - Concluez en rappelant les principaux résultats et le chemin parcouru pour y arriver. Vérifiez l'accord de chacun sur les conclusions.
 - Entretien individuel : il est surtout réalisé au cours des phases de diagnostic avec certaines personnes clés du milieu. Il peut être aussi réalisé au cours de certaines phases du projet soit pour approfondir la connaissance du milieu, soit pour susciter l'implication d'un acteur important.

4 MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAUTAIRE

4.1 DÉFINITION

La maîtrise d'ouvrage communautaire est la capacité de la communauté à prendre en main son développement à travers des actions concrètes pensées, initiées et mises en œuvre de façon autonome. C'est l'aboutissement de la mobilisation sociale.

Elle suppose une appropriation par la communauté des différentes étapes et actions de la mobilisation sociale décrites plus haut.

4.2 CARACTÉRISTIQUES D'UNE COMMUNAUTÉ POUVANT ASSURER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage communautaire se lit à travers un certain nombre de caractéristiques parmi lesquelles on peut citer :

- la communauté est bien structurée : existence de structures locales de gestion,
- elle a une bonne connaissance de son milieu : les problèmes, les potentialités, les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses,
- les structures locales sont renforcées et fonctionnelles,
- elles sont capables de se doter d'un plan d'action,
- la communauté est capable de mobiliser les ressources internes et externes pour réaliser les actions initiées,
- la communauté est capable de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions,
- la communauté est capable de rendre compte de sa gestion.

4.3 ILLUSTRATIONS

Illustration n°1 :

La maîtrise d'ouvrage déléguée à une communauté dans le cadre du programme de construction et équipement participatif des salles de classe

• Objectif

L'objectif est de construire, d'équiper à coût réduit et de gérer les infrastructures scolaires par les communautés à la base.

Il s'agit d'amener les communautés à la base à prendre en charge leur école en termes de participation à la construction et à l'équipement des salles de classe, à la gestion de leur école en tant que propriété de la communauté. Cette participation est à la fois financière, en nature et en main d'œuvre.

• Approche d'intervention

La combinaison de l'entreprenariat local avec la participation communautaire. L'intervention dans un village commence par l'information et la sensibilisation des acteurs concernés sur la stratégie du programme.

Le programme est doté de quatre vingt cinq (85) animateurs choisis parmi les Conseillers Pédagogiques (CP) dans les Circonscriptions Scolaires. Ils sont appuyés par les Responsables d'Antennes du programme que sont les C/SIEM des Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire.

A travers des rencontres villageoises et des réunions en focus groupes, ce dispositif d'animation les informe et échange avec eux sur les enjeux et avantages du programme.

La constitution du Comité Local de Suivi du Programme (CLSP) au niveau village : Le CLSP sera le véritable maître d'ouvrage à la base, chargé de mobiliser la contribution financière, matérielle et en main d'œuvre des populations, des cadres de la localité et toute autre personne de bonne volonté. Il suit les travaux, et joue le rôle de veille citoyenne.

La présente stratégie vise à responsabiliser davantage les acteurs de l'école à la base et à faire d'eux de véritables maîtres d'ouvrage dans la gestion de l'école.

• **Coûts de réalisation**

Les coûts de réalisation sont moindres avec l'adoption de l'approche de maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté.

	Un module de trois salles de classe + bureau et magasin	Equipement
Ancienne approche	28 000 000	4 000 000
Nouvelle approche maîtrise d'ouvrage	17 500 000	2 300 000

Illustration n°2

Au Mali, dans le domaine de l'éducation, les collectivités territoriales délèguent la maîtrise d'ouvrage aux communautés selon les modalités suivantes :

- avec les commissions éducatives élargies pour le Plan de Développement Educatif (PDE) ;
- avec les comités de gestion pour le fonctionnement et le suivi de tous les établissements

Les activités déléguées concernent :

- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement en matière d'éducation (dont la carte scolaire) ;
- La détermination de modules spécifiques n'appartenant pas à la nomenclature nationale pour les écoles fondamentales et secondaires;
- Le recrutement et la prise en charge des salaires des enseignants ;
- L'organisation et la prise en charge des examens ;
- La gestion et le suivi des constructions scolaires, des points d'eau et du mobilier scolaire ;
- L'organisation et le fonctionnement des cantines scolaires ;
- La gestion et le suivi des écoles, des centres d'alphabétisation (CA), des Centres d'Éducation pour le Développement (CED) ; des Centres d'Apprentissage Féminins (CAF) et des institutions préscolaires ;
- La production de statistiques scolaires ;
- L'achat des manuels scolaires.

Illustration 3 :

Organisation d'une communauté pour prendre en charge la scolarisation des enfants

La communauté d'Agbévémé (Togo), ayant pris conscience des difficultés à envoyer ses enfants à l'école, a pris l'initiative de créer une école primaire (Ecole d'Initiative Locale). Après plusieurs concertations, elle s'est mobilisée pour construire les salles de classe en matériaux précaires. Elle a recruté les enseignants qu'elle prend en charge grâce aux cotisations instituées. Avec l'effectif grandissant des enfants chaque année, l'Etat leur viendra au secours d'abord à travers l'envoi d'enseignants qualifiés pour l'encadrement des enseignants communautaires puis a fini par reconnaître cette école comme une École Primaire Publique (EPP). Malgré cette reconnaissance, l'école reste en grande partie à la charge de la communauté : construction et réfection des salles de classe et la prise en charge des enseignants volontaires.

A chaque rentrée scolaire, le Comité des Parents d'Elèves (CPE) organise une Assemblée Générale. Au cours de celle-ci, le bilan (réalisations physiques et financières) de l'année écoulée est fait. Un nouveau plan d'action est élaboré. Les ressources à mobiliser sont évaluées par la communauté. Le CPE s'occupe de la mobilisation des ressources et de la réalisation des actions prévues.

4.4 ANNEXES

ANNEXE 1 :

FICHE DE COMPTE RENDU DE SEANCE D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE

LOCALITE :

VILLAGE/ECOLE/GROUPE :

1.1. Date de la séance :

1.2. Heure d'ouverture de la séance :

1.1. Heure de clôture :

1.2. Nombre de participants filles/femmes.....garçons/hommes

1.3. L'animateur :

II. THEME DE LA SEANCE :

2.1. objectifs de la séance

2.2. Résultats attendus

2.3. Résumé du déroulement de la séance

----- Principales constatations

Solutions préconisées et perspectives

Points d'attention : Facteurs de risques – Conditions de réussite

Le rapporteur,

ANNEXE 2 :

CANEVAS DE PRESENTATION D'UN PROCES-VERBAL

La date et l'heure :

L'an deux mil et le samedi cinq (5) février à dix-neuf (19) heures

Le lieu :

Il est tenu dans (la cour de l'école primaire publique, ou) une réunion de CPE de l'école primaire (.....).

L'ordre du jour :

L'ordre du jour portait sur les points à savoir :

1-

2-

Divers.

Les participants :

Participant à cette réunion :

Liste (faire circuler une feuille pour recueillir les noms des présents ou désigner quelqu'un qui passe inscrire les noms des participants surtout analphabètes).

La présidence de la réunion :

Présidait cette réunion (Nom et fonction)

Les amendements à l'ordre du jour (s'il y en a) :

Après amendement de l'ordre du jour, les points suivants ont été retenus :

1-

2-

Divers.

Le débat :

Donner le nom de ceux qui ont pris la parole et reprendre ce qu'ils ont dit.

Exemple : « Prenant la parole, Monsieur..... a dit »

Les décisions de la réunion :

A la fin de la réunion, les décisions suivantes ont été prises :

1-

2-

La fin de la présente réunion et date de la prochaine :

La réunion a pris fin à Heures sur un constat de (satisfaction ou d'échec). La prochaine réunion est prévue pour (date à Heures et(Lieu).

Fait le

Nom et signature

Ampliation

Liste des personnes à qui une copie à été envoyée.



Scène de théâtre lors de la Célébration de la Journée des droits de l'enfant - Balleyara (Niger)



L'Education change le monde

Immeuble Grunitzky Akofala

01 BP 1385 Lomé 01 - Togo

Tél. : (+228) 22 50 74 79

Fax : (+228) 22 50 28 49

www.facebook.com/aideetaction.afrique

www.aide-et-action.org